

Revêtements de sol - émissions COV

Pour commercialiser des revêtements de sol en Europe, il peut être important de démontrer le respect des nombreuses exigences concernant les émissions de COV du produit lors de son utilisation. C'est obligatoire en Allemagne et bientôt également en France. Cela donne des avantages concurrentiels dans d'autres pays, surtout dans le cadre des exigences LEED.

Pour commercialiser des revêtements de sol en Europe, il est exigé qu'ils portent le marquage CE. Les revêtements de sols souples, les moquettes et les stratifiés seront labellisés avec un marquage CE sur la base de propriétés précises, énumérées dans la Norme Européenne EN 14041. Cependant, le test d'émissions de Composés Organiques Volatiles COV n'est pas traité dans cette norme. Dans quelques années, le marquage CE va inclure des informations sur les émissions de COV des produits. Aujourd'hui, seuls des arrêtés gouvernementaux en France et en Allemagne imposent une réglementation sur le sujet.

Par conséquent, un test complémentaire a été développé. Non encore approuvée, la pré norme prEN 15052 a été intégrée à la norme ISO/DIS 10580, pour évaluer les émissions de COV selon des critères valables à la fois aux USA et en Europe. En Allemagne, le DIBt a établi une réglementation nationale sur la base des émissions COV (approche AgBB). La France a publié des arrêtés concernant la limitation ou étiquetage des émissions COV des produits de construction et de décoration. Ailleurs, des labels volontaires sont des arguments commerciaux, comme le LEED, le Floor-Score, l'Indoor Advantage et le Green Label Plus aux USA, la GUT en Europe, le protocole AFSSET en France, le M1 en Finlande, l'Ange Bleu en Allemagne, et l'Umweltzeichen en Autriche.



Eurofins propose une certification européenne selon les labels "Indoor Air Comfort®" et "Indoor Air Comfort Gold®". Cette certification combine les tests d'émissions européens harmonisés avec un audit et une procédure de certification pour prouver les faibles émissions du produit. Pour plus de détails à ce sujet, merci de consulter notre site internet et nos documentations spécialisées.

LEED

Souvent on achète un test pour observer les exigences LEED. Si l'on livre les documents appropriés au client final, celui-ci peut gagner de points en satisfaisant le «LEED Indoor Environment Quality credit 4.3». Les différents sentiers de documentation sont:

- **Moquettes:**

Respect des spécifications sur les tests et les produits, «CRI Green Label Plus». Souvent, on utilise une certification par le CRI, mais ce n'est pas nécessaire, les tests sont suffisants, et Eurofins délivre ces tests.

- **Autres revêtements de sol:**

Certification Floor Score obligatoire, accompli par SCS en Californie, avec Eurofins comme un des laboratoires approuvés dans cette procédure.

- **Autre chemin d'observation:**

Respect des spécifications sur les tests et les produits, «Section 01350» californiens. Eurofins délivre ces tests.

Les tests

Les tests d'émissions de COV sont réalisés dans une chambre ou une cellule de test. Les conditions de ce test sont paramétrées pour reconstituer les valeurs moyennes de la composition de l'air intérieur des bâtiments européens ou américains:

- 23°C
- 50% d'humidité relative
- Hauteur de la pièce 2,5 mètres
- Taux de renouvellement de l'air de la pièce ½ par heure (ou 1 par heure pour les USA)

Bien que le test puisse être réalisé en utilisant des cellules FLEC, nous recommandons l'utilisation de nos plus de 70 chambres en acier inoxydable (les 2 solutions sont acceptées par la norme).



Le test d'émissions de COV seulement peut être suffisant pour mesurer l'impact du PVC ou des polyoléfinés. Cependant, si vos clients demandent des tests sur l'impact du formaldéhyde, le test COV + formaldéhyde est un bon choix. Un test de 3 jours peut être suffisant si votre produit a de très faibles émissions. De nombreux revêtements de sol nécessiteront des tests à 3 et 28 jours.

Quand le test est réalisé en chambre, il est important de couvrir l'envers et les bords des échantillons. Nous avons choisi la plus efficace des techniques, en utilisant la boîte scellée japonaise en acier et téflon.

Dans certains pays comme l'Allemagne, la France, l'Autriche, et la Finlande, le test selon les pré normes prEN 15052 et ISO/DIS 10580 pourra ne pas être suffisant. Les autorités et les écolabels peuvent demander des tests supplémentaires tels que le test français AFSSET, le test allemand DIBt et le test finlandais M1.

est facile de combiner toutes ces exigences dans un seul test – ce qui sera également une approche plus économique que de commander des tests séparés.

C'est encore plus vrai si vous avez également besoin de tests d'émissions pour les deux marchés Américain et Européen.

Services Eurofins

Eurofins est le leader mondial des tests d'émissions COV et a plus de 20 ans d'expérience dans ce domaine mais également dans la mise au point de protocoles spécifiques adaptés au besoin du client en vue d'optimiser le rapport bénéfice sur coût. Le laboratoire est accrédité selon ISO 17025 et reconnu par plusieurs organisations dans de nombreux pays.

Eurofins est en mesure de faire des tests sur tous les revêtements de sol en conformité avec les pré normes prEN 15052 et ISO/DIS 10580, mais aussi selon les exigences LEED, AFSSET, GUT, AgBB, DIBt, M1, Angel Bleu, LEED, Floor Score, Section 01350.

Laboratoire de test:

Eurofins Product Testing A/S

- Smedeskovvej 38, 8464 Galten, Danemark, tél +45 7022 4276
- 9 Avenue de Laponie, Les Ulis, 91978 Courtaboeuf Cedex, France, tél +33 1 44 62 79 16
- 2200 Rittenhouse St., Suite 150, Des Moines, IA 50321, USA, tél +1-515-362-5937

Merci de contacter nos sites en

Chine (Shanghai, Shenzhen) - Danemark - France - Allemagne - Hong Kong - Italie - Pays Bas - Thaïlande - UK - USA

Vous pouvez également nous envoyer un e-mail à l'adresse suivante

COV@eurofins.com